

ENQUETE PUBLIQUE**Suite à la production de plans modificatifs et d'un complément**

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de **Berger Invest Energy & Engineering – Voie de l'Air Pur, 6 à 4052 Beaufays**

en vue d'obtenir un permis unique pour :

Création d'un parc de batteries d'une puissance totale de 50MW et d'une capacité de 100MWh avec liaison électrique HT liée - Chemin de Saint-Loup à 4500 Huy

Le dossier sans étude d'incidences peut être consulté à l'administration communale à partir du .

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
05/04/2024	15/04/2024	Service de l'Environnement de la Ville de HUY 14, rue Vankeerberghen à 4500 – HUY le 30/04/2024 à 11 heures	Collège Communal de la Ville de HUY 1, Grand'Place à 4500 - HUY

Le Collège,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation d'incidences sur l'environnement. Ces modifications ont été apportées suite, notamment, aux avis reçus, dont l'avis défavorable de la ville de Huy. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que les jeudis jusqu'à 20 heures au Service Cadre de Vie de la Ville de HUY – 14, rue Vankeerberghen à 4500 – HUY.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Département Cadre de Vie (Environnement) de la Ville de HUY (Téléphone : 085/21.78.21 - extension 720)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le service technique de l'urbanisme ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du service technique de l'urbanisme ou du conseiller en environnement ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet et du fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (SPW) - 2, Montagne Sainte Walburge à 4000 - LIEGE - Téléphone : 04/224.54.11.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est les fonctionnaires technique et délégué de la Région Wallonne.

A HUY, le 04/04/2024

La Directrice générale adjointe,

Le Bourgmestre ffs,

F. LEDUC

E. DOSOGNE